

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 21 mars 2025 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 07/03/2024.

**2. Achat produit pour interventions – Commande**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 20 Clés tricoise 20/65, 36 sacs d'absorbant routier de 40 L et 32 bidons de 25 L d'émulseur polyvalent ECOPOL classe A via la centrale d'achat UGAP à F-77444 Marne-la-Vallée, pour le montant de € 2.559,48 HTVA, ainsi que € 537,49 de TVA à payer à l'Etat belge ; D'approuver le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/124-01.

**3. Déménagement matériel de Ciney et archives de Beauraing et Ciney**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de prestations d'un déménageur, avec camion et lift, pour le déménagement des archives prévention et du matériel de Ciney, à la Société Déménagements Michaux à Dinant pour un montant maximal de € 9.015,00 HTVA, soit € 10.908,15 TVAC, après identification et recomptage du matériel à déplacer avant le début d'exécution du marché ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/124-12.

**4. MP Entretien annuel des chaudières et installation de chauffage - renon**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas reconduire le marché 2023-008 "Entretien annuel des chaudières et installations de chauffage" pour une troisième année, de mettre fin à ce marché le 1er août 2025 et de lancer un nouveau marché ; De notifier par envoi recommandé à l'adjudicataire la présente décision de non-reconduction.

**5. Acceptation du don de matériel informatique déclassé par la société ETNIC**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le don de matériel informatique par la société ETNIC, soit 10 écrans Philips, 9 ordinateurs portables Lenovo et 2 imprimantes HP ; De remercier officiellement la direction d'ETNIC pour ce don de matériel.

**6. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Avril à juin 2023**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes d'avril à juin 2023 ; De noter que les contraintes concernent 289 factures pour un total à recouvrer de 9.424,51 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

**7. Engagements à reporter - Formulaire T3**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la liste des crédits et engagements reportés, par engagement et par article budgétaire, pour l'exercice 2024, tels que figurant sur le listing en annexe pour un montant total de 333.251,39€ au service ordinaire et 1.943.206,07€ au service extraordinaire.

**8. Facturation aide médicale urgente - Réclamations**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir les factures n° A25-01049 et 01111, le contact patient étant établi.

**9. Facturation intervention - Réclamation**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'annuler la facture n° I24-00250 de 415,92 € et de rééditer une nouvelle facture à destination de l'exploitant identifié.

**10. Voeux 2025 - Achat goodies pour le personnel – Commande complémentaire**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le Colonel de WERGIFOSSE à commander 200 mugs avec le logo de la zone à la société Vistaprint, pour un montant de € 1.898,30 TVAC ; D'approuver le remboursement sur base d'une déclaration de créance par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-16.

**11. Suspension de nomination – secouriste-ambulancier volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Madame X, secouriste-ambulancier volontaire au Poste d'Yvoir, pour une période de 24 mois à partir du 24 mars 2025.

**12. Convention OPT-OUT - pompier professionnel**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à la date du 24 mars 2025.

**13. MP Formation en intelligence collective - Modification de marché non substantielle**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la modification du marché en prolongeant le terme du marché jusqu'au 31 décembre 2025, dans les limites du montant prévu dans la décision du 22 novembre 2024 d'attribution du marché.

**14. Projet convention pour photographe**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord de principe sur le projet de convention entre la Zone de secours DINAPHI et l'agent X en qualité de photographe accrédité ; De charger le service juridique de revoir les articles 1er et 5 conformément aux motivations ci-dessus et de proposer un projet corrigé au Collège.

**15. Florennes - Activité sur la sécurité routière par la Zone de police**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la participation de la zone aux journées de sensibilisation à la sécurité routière pour les écoles locales de Florennes du 14 au 17 avril 2025 ; De ne pas accepter de mettre à disposition le hangar de la caserne pour une quelconque activité.

**16. Commandant de zone - Suivi bimensuel**

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Antonin COLLINET

